

Les sites "vide-grenier" en ligne

Se débarrasser de la poussette du petit dernier, ou de ses jouets, refaire sa déco à moindre coût sans courir les brocantes, voici quelques sites et les principes de base pour faire des affaires sur internet.

1. Vente en ligne ou enchères ?

Les deux plus grands sites français du moment pour acheter ou vendre entre particuliers qui se disputent le marché sont Ebay et LeBonCoin. Pourtant ces deux sites fonctionnent de façon radicalement différente.



Ebay est un site d'enchère : en tant que particulier ou entreprise, vous mettez vos biens en vente en fixant une somme de départ pendant x jours. A l'issue du temps disponible, la meilleure enchère remporte l'objet et la transaction est conclue. Si aucune enchère n'a été ajoutée, vous pouvez remettre en vente votre bien.

Mise en garde : on trouve tout et n'importe quoi sur Ebay !!

Certains demandeurs d'emploi y ont même mis leurs compétences...

LeBonCoin est un site de vente entre particuliers fondé sur la proximité ; l'annonce est gratuite pour un délai de 60 jours. Vous mettez les coordonnées où vous joindre, puis laissez faire les clics ! Suivant la description et la rareté de votre produit, il peut être vendu très rapidement ou pas ...



Autres sites : <http://www.trefle.com/>,
<http://www.tadupif.fr/>,
<http://www.topannonces.fr/>,
<http://www.marche.fr/>,
<http://www.mondebarras.fr/>,
<http://www.paruvenu.fr/>,

Soyez prudents, une vigilance accrue de votre part et de celle des acteurs du site internet choisi limite les arnaques, mais elles sont toujours possibles, attention aux offres trop alléchantes. Surveillez vos transactions bancaires !



2. Et pourquoi pas le don ?



Effectivement, c'est aussi une possibilité....avec <http://www.recupe.net/> par exemple, vous pouvez donner près de chez vous. Sur le principe des sites précédents, vous déposez une annonce, et si l'objet intéresse quelqu'un, il entre en contact avec vous pour passer le chercher...simple ! Le principe du site : Donner plutôt que Jeter.

Signalons aussi dans le même registre : <https://donnons.org/>



Pour les services : <http://www.amonservice.com/> propose d'échanger 1 heure de bricolage contre 1 heure de tonte, etc....

Voici aussi pour vous aider parmi les nombreux sites, un comparateur de sites :

<http://socialcompare.com/fr/comparison/comparatif-de-sites-de-trocs-d-echanges>

3. Le fonctionnement des sites

Pour déposer une annonce, il faut une adresse courriel valide. Pourquoi ne pas créer une nouvelle adresse spécialement pour l'occasion, cela évitera de polluer votre propre adresse courriel....

- S'enregistrer sur le site : cliquez sur le bouton "ouvrir un compte" et remplissez le petit formulaire (généralement nom/prénom/coordonnées postales). Attention à bien décocher les nombreuses offres payantes proposées par défaut....

Déposer l'annonce :

- ★ Prendre des photos du produit sous 3 angles
- ★ Trouvez un titre accrocheur et représentatif du produit
- ★ Préparer son texte de présentation (ou rechercher sur internet une présentation similaire du produit)
- ★ Attention à l'orthographe et évitez aussi les abréviations.
- ★ Évaluer le prix en comparant avec d'autres produits similaires
- ★ Indiquer son nouveau courriel ou son téléphone (au choix)

Pour vous informer sur vos droits :

www.cnil.fr

<http://www.internet-juridique.net/droit-consommation,c2.html>

<http://www.fevad.com/>

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N10515.xhtml>

